

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 249 /PR/MFPTT/DP.2

SOMMAIRE :

Nomination
et
Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Présenté par le Directeur du Personnel,
- [Signature]*
- VISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,
- [Signature]*
16.1
C. MIDAHUEN
- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;
 - VU l'Arrêté n°44/MFPT/DFP du 17 Mai 1966 portant classement des diplômés d'Ingénieur ;
 - VU la Décision n°160/PCM/MAP du 24 Octobre 1959 désignant M. VILLACA Joseph pour suivre le stage de perfectionnement à l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Ruraux ;
 - VU le Décret n°156/PR/MEFP du 5 Avril 1963 prorogé par le décret n°175/PR/MFPT du 23 Avril 1966 fixant à titre exceptionnel les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les hiérarchies supérieures des corps nationaux
 - VU la lettre n°4116/MTP/258/TOPO du 23 Octobre 1964 du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications ;
 - VU le Décret n°40/PC/MFPTAS/DP.2 du 2 Février 1965 portant reclassement de M. VILLACA Joseph dans le Corps National des Adjoints Techniques, Conducteurs des Travaux Publics et Géomètres ;
 - VU la Décision n°0535/MFPTAS/DP.I du 15 Mai 1965 mettant M. VILLACA Joseph à la disposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
 - VU les Arrêtés n°s 1474/MFPTAS/DP.I et 0145/MFPT/DP.I des 16 Décembre 1965 et 24 Février 1967 plaçant M. VILLACA dans la position de disponibilité, à compter du 1er Décembre 1965 ;
 - VU la demande d'intégration dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux, formulée le 13 Juin 1966 par l'intéressé ;

ARTICLE 1er.- M. VILLACA Joseph, Géomètre Principal des Travaux Publics, de retour de stage le 11 Septembre 1964, titulaire du diplôme d'Ingénieur des Techniques de l'Équipement Rural est, conformément aux dispositions de l'article 85 du décret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 et de celles de l'Arrêté n°44/MFPT/DFP du 17 Mai 1966, nommé dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux et reclassé à compter du 12 Septembre 1964, date de reprise de service aux grade, classe et échelon ci-dessous :

Situation dans le Corps National des Adjoints Techniques, Conducteurs des Travaux Publics et des Géomètres				Date de nomination.	Situation dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux.			
Grade, classe et échelon.	Indice	A.C.	R.S.M.		Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	R.S.M.
Géomètre Principal 3° échelon à/c du 1er Juillet 1964.	500	2m	Néant	12-9-64	Ingénieur Ppal des Travaux Publics de 2° cl. 4° échelon.	525	5j	N
- Placé dans la position de disponibilité à compter du 1° Décembre 1965.								

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR 8
- MFPTT I
- MFAEP I
- MDRC I
- MTP I
- DFP I
- DB I
- DP 4
- DC 2
- CF I
- DI I
- TRESOR I
- D.R.C. I
- PENSIONS 2
- INTER. I
- DGAJL 2
- SGG 4
- CS 2
- IAA 1
- Gde Ch. 1

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 29 Juillet 1967

P.le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Chargé de l'intérim :

Colonel Philipe AHO .-

VU :

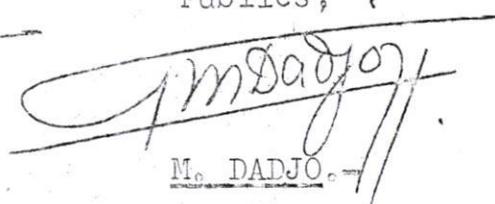
Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

VU :

Le Ministre des Travaux Publics,



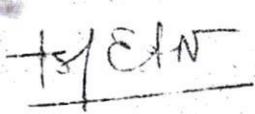
B. BORNA



M. DADJO

VU :

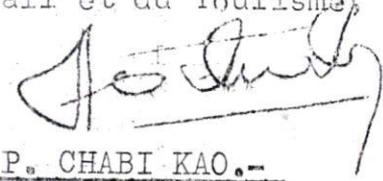
P. Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération, Absent,
Le Ministre de l'Education Nationale Chargé de l'Intérim,



E. BOCCO

VU :

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme,



P. CHABI KAO